Près de 500 millions économisés sur les niches fiscales pour frais de scolarité

05/09/2013 à 17h43

L'exécutif va également supprimer la niche bénéficiant aux familles ayant des enfants scolarisés dans le supérieur.

> *C'est une somme qui n'a pas été prise en compte dans les calculs évaluant le coût de la rentrée scolaire pour les ménages… Pourtant, elle s'élèvera à près de 440 millions d'euros l'an prochain.*

Le gouvernement compte en effet supprimer dans le budget 2014 deux niches fiscales bénéficiant aux familles ayant des enfants scolarisés dans le secondaire et le supérieur. Ces dernières bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu non négligeable : 61 euros par enfant au collège, 153 euros par enfant au lycée et 183 euros par enfant étudiant dans l'enseignement supérieur[…]

Les échos